



**PROCES VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

**Jeudi 16 MARS 2023
A 18H00**

ETAIENT PRESENTS :

Mr FOULON Président d'Arcachon Expansion,
Mr. LUMMEAUX (1^{er} Vice-président),
MME MARESCOT (3^{ème} Vice-présidente),

Mesdames CASSOT, CAUSSARIEU, FOULON, MAUPILE

Messieurs CAVOLI, BEUNARD, SCAPPAZZONI, MONS, DAVID, MARTINERIE, SEGURA

Pouvoirs :

Mr SOULIER a donné POUVOIR à Mr Bernard LUMMEAUX
Mr DELEPAUX a donné POUVOIR à Mme Claire MARESCOT

A titre consultatif :

Mme. DUGENY Directrice Générale d'Arcachon Expansion,
Mme MIREMONT Responsable RH, Administratif et Finances.
Mme DREAN, Directrice Animation-Evènementiel

ETAIENT EXCUSES :

Mr. SOULIER (2^{ème} Vice-président),

Mesdames LAFONTAINE, DUBROCA

Messieurs BONNIN, DELEPAUX, DE SAINT ROMAIN, FANARA, URIOT, PUJOL

A titre consultatif :

Mr MASSONNET Directeur Général des Services Mairie,
Mme MALBRANQUE, Trésorière Principale
Mr DISSAUX, Directeur Culture.

Ordre du jour du Conseil d'Administration

Délibération N°1 Approbation du compte de gestion du receveur municipal principal exercice 2022

Délibération N°2	Approbation du compte administratif du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion exercice 2022
Délibération N°3	Affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion
Délibération N°4	Budget primitif 2023 – budget primitif et budgets annexes
Délibération N°5	Bilan moral et social 2022
Délibération N°6	Création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité
Délibération N°7	Plan d'action, adhésion et promotion 2023
Délibération N°8	Tarifs et partenariats de l'office de tourisme et du service réceptif
Délibération N°9	Protocole transactionnel droit à l'image
Délibération N°10	Tarifs occupation du domaine public petit train touristique Arcachon 2022/2023
Délibération N°11	Plage aux entrepreneurs
Délibération N°12	Mise en concurrence pour l'installation d'un manège « grande roue »
Délibération N°13	Occupation du domaine public Grande Roue
Délibération N°14	Tarifs du palais des congrès
Délibération N°15	Création régie pour compte de tiers Congrès CPIAS – Palais des congrès
Délibération N°16	Tarifs Olympia et Partenariats Culture

Les convocations et les délibérations ont été envoyées le 10/03/23 en version dématérialisée soit cinq jours francs avant le Conseil d'Administration conformément aux statuts d'Arcachon Expansion.

Le quorum est atteint, le Conseil d'Administration peut donc valablement délibérer.

Yves FOULON, président d'Arcachon Expansion ouvre la séance.

Le compte-rendu du 17 janvier 2023 est adopté à l'unanimité. Pas de remarque.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL PRINCIPAL EXERCICE 2022

Après vérification :

- Des budgets primitifs et des décisions modificatives de l'exercice 2022
- Du détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés
- Du détail des recettes effectuées et celui des titres émis,
- Des bordereaux de mandats et des bordereaux de titres de recettes,
- Des comptes de gestion dressés par le Trésorier principal,

Et après s'être assuré que la Trésorière Principale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et tous les titres de recettes émis n'appelant aucune réserve, il est proposé au Conseil d'Administration :

DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
----------	----------	-----------

Résultat de l'Exercice 2022

BUDGET PRINCIPAL

<i>Investissement</i>	21 413.96 €	153 997.21 €	132 583.25 €
<i>Fonctionnement</i>	2 878 390.32 €	3 380 991.60 €	502 601.28 €
TOTAL Résultat :			635 184.53 €

BUDGETS ANNEXES

Palais des congrès

<i>Investissement</i>	126 889.23 €	61 912.06 €	-64 977.17 €
<i>Fonctionnement</i>	1 776 272.76 €	1 734 533.95 €	- 41 738.81 €
TOTAL Résultat :			- 106 715.98 €

Animations

<i>Investissement</i>	1 078.33 €	5 199.49 €	4 121.16 €
<i>Fonctionnement</i>	943 444.60 €	761 614.11 €	- 181 830.49 €
TOTAL Résultat			- 177 709.33 €

Culture

<i>Investissement</i>	31 504.27 €	21 135.04 €	-10 369.23 €
<i>Fonctionnement</i>	2 753 101.35 €	2 401 225.06 €	- 351 876.29 €
TOTAL Résultat :			-362 245.52 €

Ce qui donne la balance consolidée suivante :

Résultat de l'Exercice 2022

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Investissement	180 885,79 €	242 243,80 €	61 358,01 €
Fonctionnement	8 351 209,03 €	8 278 364,72 €	-72 844,31 €
RESULTATS	8 532 094,82 €	8 520 608,52 €	-11 486,30 €

Résultat de clôture 2022

	Budget Principal	Budget Annexe Commercial	Budget Annexe Animations	Budget Annexe Culture	TOTAL Arcachon Expansion
Investissement	214 982.56 €	-563,23 €	211.67 €	-15 744.27 €	198 886.73 €
Fonctionnement	1 104 010,17 €	36 844,69 €	-57,46 €	20 056,88 €	1 160 854,28 €
RESULTATS	1 318 992.73 €	36 281,46 €	154.21 €	4 312.61 €	1 359 741.01 €

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les comptes de gestion 2022 établis par Madame la Trésorière Principale, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, et qu'ils n'appellent ni observation, ni réserve de sa part ;

Le conseil d'administration arrête les comptes de gestion 2022 aux montants présentés dans les tableaux ci-dessus et approuve les résultats du compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2022.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION – EXERCICE 2021

Nombre de personnes « déportées » en application de l'article L2121-11 du CGCT : 1 en leur qualité de président du conseil d'administration (Y. FOULON,)

Avant de se « déporter », le président d'Arcachon Expansion Yves FOULON cède la présidence de la séance à Bernard LUMMEAUX, 1ER Vice-Président d'Arcachon Expansion.

Vu l'article L2121-14 DU CGCT

Comptes administratifs 2022 - Résultat de l'Exercice 2022 :

BUDGET PRINCIPAL

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Solde des reports	Résultat 2022 cumulé après reports
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES			
INVEST.		82 399.31 €	21 413.96 €	153 997.21 €	132 583.25 €	-128.28 €	214 854.28 €
FONCT.		601 408.89 €	2 878 390.32 €	3 380 991.60 €	502 601.28 €	0.00 €	1 104 010.17 €
TOTAL		683 808.20 €	2 899 804.28 €	3 534 988.81 €	635 184.53 €	-128.28 €	1 318 864.45 €

BUDGETS ANNEXES

PALAIS DES CONGRES

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Solde des reports	Résultat 2022 cumulé après reports
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES			
INVEST.		64 413.94 €	126 889.23 €	61 912.06 €	- 64 977.17 €		- 563.23 €
FONCT.		78 583.50 €	1 776 272.76 €	1 734 533.95 €	- 41 738.81 €		36 844.69 €
TOTAL		142 997.44 €	1 903 161.99 €	1 796 446.01 €	106 715.98 €-		36 281.46 €

ANIMATIONS

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Solde des reports	Résultat 2022 cumulé après reports
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES			
INV.	3 909.49 €		1 078.33 €	5 199.49 €	4 121.16 €	- 594 €	- 382.33 €
FONCT.		181 773.03 €	943 444.60 €	761 614.11 €	- 181 830.49 €		- 57.46 €
TOTAL	3 909.49 €	181 733.03 €	944 522.93 €	766 813.60 €	- 177 709.33 €		- 439.79 €

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0.00 €	R002 : excédent reporté 36 281.46 €	D001 : solde d'exécution 563.23 €	R001 : solde d'exécution 0 € R1068 : excédent capitalisé 563.23€

CULTURE

	Résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2021		Opérations de l'exercice		Résultat de l'exercice	Solde des reports	Résultat 2022 cumulé après reports
	DEFICITS	EXCEDENTS	DEPENSES	RECETTES			
INVEST.	- 5 375.04 €		31 504.27 €	21 135.04 €	-10 369.23 €	- 7 223.62 €	-22 967.89 €
FONCT.		371 933.17 €	2 753 101.35 €	2 401 225.06 €	-351 876.29 €		20 056.88 €
TOTAL	- 5 375.04 €	371 933.17 €	2 784 605.62 €	2 422 360.01 €	-362 245.52 €	7 223.62 €	-2 911.01 €

Il est proposé au vu de la note de synthèse jointe à la présente d'approuver les résultats du compte administratif pour le budget principal et ses budgets annexes pour l'exercice 2022.

Monsieur Yves FOULON étant sorti, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la délibération les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion – exercice 2022,

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES D'ARCACHON EXPANSION

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2022 d'Arcachon Expansion et des budgets annexes présenté par Bernard LUMMEAUX, Yves FOULON soumet à l'approbation des membres du conseil d'administration l'affectation des résultats de l'exercice 2022, telle que présentée dans les tableaux ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL 720 : OFFICE DE TOURISME

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0 €	R002 : excédent reporté 1 104 010.17 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 214 982.56 € R1068 : excédent capitalisé 0 €

BUDGET ANNEXE 730 : PALAIS DES CONGRES

Budget Annexe 740 – Animations :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté - 57.46 €	R002 : excédent reporté 0 €	D001 : solde d'exécution 0 €	R001 : solde d'exécution 211.67 € R1068 : excédent capitalisé 0.00 €

Budget Annexe 750 – Culture :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté 0 €	R002 : excédent reporté 0 €	D001 : solde d'exécution 15 744.27 €	R001 : solde d'exécution 0 € R1068 : excédent capitalisé 20 056.88 €

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité l'affectation des résultats du budget principal et des budgets annexes d'Arcachon Expansion.

BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET PRIMITIF ET BUDGETS ANNEXES

Nombre de personnes « déportées » en application de l'article L2121-11 du CGCT : 3 en leur qualité de membres du conseil d'administration du port d'Arcachon (Y. FOULON, P. CAVOLI, C. CASSOT)

Avant de se « déporter », le président d'Arcachon Expansion Yves FOULON cède la présidence de la séance à Bernard LUMMEAUX, 1ER Vice-Président d'Arcachon Expansion.

BUDGET PRINCIPAL :

- En fonctionnement : 3 865 541.00 €
- En investissement : 287 182.56 €

BUDGET PALAIS DES CONGRES :

- En fonctionnement : 1 612 315.00 €
- En investissement : 60 333.33 €

BUDGET ANIMATIONS :

- En fonctionnement : 843 738.00 €
- En investissement : 7 194.00 €

BUDGET CULTURE :

- En fonctionnement : 2 829 100.00 €
- En investissement : 34 157.00 €

Au vu des documents joints, les membres du conseil d'Administration décident à l'unanimité :

- D'adopter le budget principal comme présenté ci-dessus,

- D'adopter le budget annexe « Palais des congrès » tel que présenté ci-dessus,
- D'adopter le budget annexe « Animation » tel que présenté ci-dessus,
- D'adopter le budget annexe « Culture » tel que présenté ci-dessus,
- De voter les subventions et participations suivantes :

BUDGET PRINCIPAL :

- **ASSOCIATION VUE SUR MER** : 25 000 € au vu de la convention pour l'organisation d'animations sur la promenade du boulevard Veyrier Montagnères et en bordure de Plage
- **ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS** : 15 000 € selon convention pour l'organisation des animations commerciales.
- Versement d'une subvention au **budget annexe Animation** de **420 477.79 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans l'organisation d'évènements, d'animations ou d'accueil.
- Versement d'une subvention au **budget annexe Culture** de **1 437 760 €** étant précisé que conformément à l'article L.22-2 du Code Général des Collectivité Territoriales, cette subvention est justifiée par les exigences imposées par la Ville à Arcachon Expansion dans la politique tarifaire en matière culturelle notamment, en vue de proposer des tarifs attractifs.

BUDGET ANIMATION

- **ASSOCIATION DU CERCLE DU VOILE** : selon la convention annuelle 10 000 € pour l'organisation d'animations.
- **BENEVOLE ARC** : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des diverses manifestations du service Animation
- **ARC BALADIN** : selon la convention annuelle 300 € pour l'aide à l'organisation des fêtes d'Arcachon
- **PORT D'ARCACHON** : 25 000 € selon la convention pour l'organisation du Salon Nautique
- **DEDI D'ELLES** : 2 500 € selon la convention pour l'organisation de deux raids défi d'elles : Du 29 au 31/05 et du 2 au 4 juin 2023

BUDGET CULTURE :

- **BENEVOLE ARC** : 2 700 € selon convention pour l'aide à l'organisation des divers spectacles du théâtre

BILAN MORAL ET SOCIAL 2022

Etant précisé dans les statuts d'Arcachon Expansion dans l'article 34 que « un rapport d'activités de la structure et de ses services doit être transmis à la Ville d'Arcachon après son approbation par le Conseil d'Administration ».

Après avoir débattu sur les comptes administratifs et les comptes de gestion, le bilan moral 2022 est présenté et adopté à l'unanimité par l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

CREATION D'EMPLOIS CONTRACTUELS NON PERMANENTS DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Il appartient donc au Conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Comme chaque année, il convient de procéder au recrutement d'agents contractuels dans le cadre de l'accroissement d'activité au cours de l'année 2023.

La liste ci-dessous présente les éventuels besoins en renfort saisonniers ou pour accroissement temporaire d'activité :

Office de tourisme	Contrat saisonnier	1 mois
	Stagiaire	6 mois
Culture	Contrat CDD	12 mois
	Contrat CDD (expos)	2 mois
	Stagiaire	6 mois
Palais des congrès	Contrat CDD	12 mois
	Contrat CDD	12 mois
	Stagiaire	6 mois
Animations	Contrat CDD	10 mois
	Contrat CDD	4 mois
	Stagiaire	6 mois
Direction Générale	Stagiaire	6 mois

Les membres du Conseil d'Administration approuvent la création d'emplois contractuels non permanents dans le cadre d'accroissement d'activité et/ou saisonnier pour l'année 2023 comme présenté et de constatent que les crédits afférents sont inscrits au chapitre 012 des budgets respectifs.

PLANS D'ACTIONS, ADHESIONS ET PARTENARIAT SD'ARCACHON EXPANSION

Yves FOULON présente les différents projets de plans d'action et de partenariats pour les différents services d'Arcachon Expansion pour l'année 2023.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération du plan d'actions, adhésion et de partenariats 2023.

TARIFS ET PARTENARIATS DE L'OFFICE DE TOURISME

Il convient de voter les tarifs appliqués par l'Office de Tourisme :

- 1/ Service réceptif
- 2/ Commission de vente Régiondo
- 3/ Tarif adhésion à l'application « Road Book » pour les professionnels
- 4/ Déstockage de certains produits boutique de l'Office de Tourisme
- 5/ Etat et mouvements des stocks des produits boutique de l'Office de Tourisme Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération des tarifs et partenariats de l'office de Tourisme.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

PROTOCOLE TRANSACTIONNEL DROIT A L'IMAGE

Il est proposé de verser à Monsieur Jérémie LUSSEAU 300 € TTC nets correspondant à l'indemnité transactionnelle pour l'utilisation non autorisée d'une de ses photographies sur le site internet d'Arcachon Expansion

Un protocole transactionnel a été conclu entre les 2 parties

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIF OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PETIT TRAIN TOURISTIQUE ARCACHON 2022/2023

Par délibération du 15 décembre 2020, le conseil d'administration d'Arcachon Expansion a accepté l'offre proposée par Loco Express et autorisé l'occupation du domaine public au Petit Train Touristique.

Comme prévu dans la convention fixant les obligations des deux parties, et son article 7, il convient de fixer annuellement les tarifs de redevances annuelles.

Redevance part fixe : 4 080 € (quatre mille quatre-vingts) Euros HT

Redevance part variable : 3 (trois) % du chiffre d'affaires HT de l'exploitation

Laurent Martinerie s'est abstenu de participer au vote de cette délibération

PLAGE AUX ENTREPRENEURS

En 2023, Arcachon Expansion organisera la deuxième édition de La Plage aux Entrepreneurs le 14 septembre 2023 au Palais des congrès d'Arcachon.

Il est nécessaire pour l'organisation de cet évènement de rechercher des partenaires privés et publics
Le conseil d'administration autorise la Directrice Générale à mettre en place l'organisation nécessaire et à demander toute subvention ou financement afférent à cette manifestation

MISE EN CONCURRENCE POUR L'INSTALLATION D'UN MANEGE « GRANDE ROUE »

Une parution sur les Echos judiciaires Girondins a été publié pour l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public lors de la venue d'une grande roue sur la Place Peyneau d'Arcachon, du lundi 3 avril 2023 au 12 Mai 2023 (Exploitation du 8 avril au 8 Mai 2023 inclus montage et démontage compris)

Aucune offre n'étant parvenue à la date limite de remise des offres fixée par le cahier des charges de la consultation, une procédure de gré à gré a été engagée et a conduit à retenir pour la grande Roue la SARL VATONNE.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIF D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE MANEGE « GRANDE ROUE »

Arcachon Expansion met à disposition un espace situé sur la Place Peyneau à Arcachon (33120), d'une surface de 1 102 m² afin d'y installer et d'y exploiter une activité itinérante de type « Grande Roue » pour la période suivante, période de montage et de démontage comprises :

➤ Période du 3 avril 2023 au 12 mai 2023 inclus

La part fixe de la redevance est fixée à :

185 Euros H.T. par jour d'exploitation soit 31 jours pour la période du 8/04/2023 au 08/05/2023 pour un montant de **5 735 € HT** (CINQ MILLE SEPT CENT TRENTÉ CINQ EUROS)

Le montant de la part variable est fixé à 3 (TROIS) % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Le montant de la part variable ne pourra, en aucun cas, être inférieur à 300 (TROIS CENTS) Euros par période d'exploitation.

En cas de modification de la durée d'exploitation le tarif de : 185€ HT/jour supplémentaire d'occupation sera appliquée.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS PALAIS DES CONGRES

Les tarifs de diverses prestations, qui complètent ou modifient la grille de tarification du palais des congrès votée par délibération du 17 janvier 2023 sont examinés.

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS REGIE POUR COMPTE DE TIERS -CONGRES CPIAS - PALAIS DES CONGRES

Le Palais des congrès accueillera les 21 et 22 septembre 2023, le congrès CPIAS ;
Comme prévu dans notre grille tarifaire ce client souhaite que le Palais des Congrès gère les inscriptions des congressistes et la location de mobilier selon la grille tarifaire ci-dessous définies par le client :

	<u>DESIGNATION</u>	<u>Prix Unit. € HT</u>
STAND	CPIAS 2023 Stand	959
Café	CPIAS 2023 Pack café Nespresso	176
Porte manteau	CPIAS 2023 Porte manteau PIRIAC	34
Rangement	CPIAS 2023 Rangement VALLET	86
Présentoir	CPIAS 2023 Présentoir VENDEE	63
Présentoir	CPIAS 2023 Présentoir BASQUE	104
Présentoir	CPIAS 2023 Présentoir MAINE	63
Frais administratifs	CPIAS 2023 Frais administratifs commande mobilier	7
Assurance Mobilier	CPIAS 2023 Assurance Mobilier 0 à 100€	6
Assurance Mobilier	CPIAS 2023 Assurance Mobilier 101 à 200€	16
Assurance Mobilier	CPIAS 2023 Assurance Mobilier 201 à 400€	28
Assurance Mobilier	CPIAS 2023 Assurance Mobilier 401 à 800€	45
Assurance Mobilier	CPIAS 2023 Assurance Mobilier 801 à 1500€	70
Divers électrique	CPIAS 2023 Multiprise (3 prises)	10
Divers électrique	CPIAS 2023 Rallonge électrique (3 mètres)	10
Divers électrique	CPIAS 2023 Branchement électrique de 2000W à 3000W	250

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité la délibération.

TARIFS SPECTACLES ET PARTENARIATS CULTURE

Il convient aujourd'hui de voter les tarifs et partenariats appliqués par le service culture du théâtre Olympia :

- 1/ Saison culturelle 2023-2024 : tarifs et conditions d'application
- 2/ La carte Arcachon Culture
- 3/ Club Jazz
- 4/ Passeport danse cirque
- 5/ Billetterie pour le compte de prestataires extérieurs
- 6/ Bassin des lumières
- 7/ Partenariats plage aux Ecrivains 2023
- 8/ Bar Arlequin
- 9/ Tarif de location et mise à disposition du théâtre Olympia

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain conseil d'administration est programmé le jeudi 29 juin 2023

Frédérique DUGENY
Directrice Générale d'Arcachon Expansion



Yves FOULON
Président de la Régie Arcachon Expansion



Nom	Fonction	Signature
FOULON Yves	Président	
LUMMEAUX Bernard	1er Vice-Président	
SOULIER Nicolas	2eme Vice-Président	Excusé
MARESCOT Claire	3eme Vice-Présidente	
BEUNARD Patrice	ADMINISTRATEUR	
BONNIN Alexis	ADMINISTRATEUR	Excusé
CASSOT Catherine	ADMINISTRATEUR	
CAUSSARIEU Martine	ADMINISTRATEUR	
CAVOLI Pierre	ADMINISTRATEUR	Excusé
DUBROCA Monique	ADMINISTRATEUR	Excusée
LAFONTAINE Barbara	ADMINISTRATEUR	Excusée
SCAPPAZZONI Paul	ADMINISTRATEUR	
DELEPAUX Gilles	ADMINISTRATEUR	Excusé

PUJOL Patrick	ADMINISTRATEUR	Excusé
URIOT Jean-Marc	ADMINISTRATEUR	Excusé
DAVID Emmanuel	ADMINISTRATEUR	
MARTINERIE Laurent	ADMINISTRATEUR	
SAINT ROMAIN Régis de	ADMINISTRATEUR	Excusé
SEGURA Dany	ADMINISTRATEUR	
FOULON Nathalie	ADMINISTRATEUR	
MAUPILE Yvette	ADMINISTRATEUR	
MONS Olivier	ADMINISTRATEUR	
FANARA Bruno	ADMINISTRATEUR	Excusé